

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table with 2 columns: Duration (Trois mois, Six mois, Un an) and Price (Ville de Metz, Alsace-Lorraine, Allemagne, Franco).

En vente à PARIS à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES

La petite ligne 20 PL

La ligne 60 PL

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences à l'étranger.

Voir à la 4^e page la suite de notre feuilleton.

Landtag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 4 mars.

La seconde Chambre tient absolument à terminer cette semaine la dixième lecture du budget. Si elle ne perdait pas un temps précieux à toutes les discussions sur des questions de programmes politiques soulevées invariablement par les socialistes, le budget serait beaucoup plus avancé. A présent, on met encore une fois des bouchées doubles : il y a séance le matin et l'après-midi. La presse n'a pas un rôle enviable, et les députés eux-mêmes ne sont guère enchantés de cette méthode de travail. Ce soir, à 6 h. 1/2, il s'est même produit à ce sujet un intermède assez significatif. M. Boehle demanda l'ajournement, son ami, M. Peirotes, ayant à parler pendant une heure encore. Les socialistes invoquèrent le surmenage des sténographes, critiquèrent en général la méthode de travail de l'assemblée, réclamèrent des séances plus fréquentes, des interruptions moins longues entre deux séances tenues le même jour; le président, MM. Hauss et Zimmer prirent part à cet échange d'observations plutôt ennuyeux. Finalement, après une épreuve douteuse, la Chambre se prononça pour la continuation de la séance. A ce moment, la tribune de la presse se vida comme par enchantement; les journalistes avaient fourni un grand effort. N'ayant plus d'espoir de voir son discours mentionné dans les journaux, M. Peirotes rentra son discours d'une heure; M. le professeur Müller, qui comptait lui répondre, dut à son tour renoncer à la parole, et le combat finit ainsi, faute de combattants. Il ne restait plus qu'à passer au vote sur les résolutions présentées à propos du budget de l'instruction publique, car c'est ce budget qui était en discussion.

La matinée avait été occupée par le budget de la justice. Les représentants de Mulhouse, Strasbourg et Metz exposèrent l'insuffisance du nombre des juges des tribunaux régionaux de leur manière de voir. M. Zimmer plaida vigoureusement en faveur d'un tribunal régional à Thionville; la majorité lui donna la satisfaction de se prononcer au moins en principe pour une chambre correctionnelle détachée. Ces questions furent pour M. le Dr Frenken, le nouveau sous-secrétaire d'Etat de la justice, l'occasion de prendre pour la première fois la parole au Landtag. Dans un langage très posé, d'une grande courtoisie, en termes d'une clarté frappante, M. le Dr Frenken a exposé brièvement son point de vue, pesant les avantages et les inconvénients de chaque proposition, affirmant sa bonne volonté de travailler de concert avec la Chambre au développement de l'administration de la justice, s'excusant aussi de n'avoir pu encore s'orienter sur tout.

Au chapitre de l'administration pénitentiaire, nous avons eu un magistral discours de M. le Dr Didio, aumônier des prisons, sur le triste état dans lequel se trouve en particulier la prison de Strasbourg et les dangers résultant de son installation si défectueuse. M. Didio était particulièrement indiqué pour traiter cette question. Il l'a fait avec une ardeur communicative; les députés de tous les partis l'ont écouté avec une vive attention, et l'après-midi le chef du gouvernement l'a remercié sincèrement.

Puisque nous parlons de M. le Dr Didio, dans la personne duquel le Centre a fait une excellente recrue, mentionnons aussi le discours qu'il a prononcé l'après-midi au sujet des établissements d'enseignement secondaire, où il a aussi fait preuve de sa compétence en prenant la défense des professeurs, en montrant les réformes à introduire dans les examens de maturité, en critiquant la façon dont s'enseigne l'histoire. Son succès a été très réel.

M. Wolf a naturellement abordé le thème de l'école neutre. C'est le dada favori des progressistes. Il l'a traité de la manière habituelle avec beaucoup de sophismes et d'hypothèses. M. Didio lui a donné rendez-vous devant les électeurs.

Dans ce court résumé, il n'est pas possible de mentionner tous les discours; mais nous nous en voudrions de passer sous silence l'énergique déclaration de M. Weber, affirmant, au nom de la Lorraine, la volonté de son groupe de maintenir intégralement l'école confessionnelle. A propos d'une interprétation du règlement, il y avait eu préalablement une explication entre le Président et le député de Boulay, qui encaissa deux rappels à l'ordre sans d'ailleurs en manifester le moindre émoi. Le chef de l'administration scolaire n'a pas répondu quand M. Weber a demandé d'après quels principes sont accordées ou refusées les permissions demandées par des parents pour envoyer leurs enfants dans des écoles à l'étranger. J'allais oublier d'enregistrer la protestation de M. le Dr Pfleger contre l'importation de professeurs venant d'Allemagne, au grand préjudice des fils du pays.

Au budget des cultes, les socialistes ont présenté leur résolution habituelle sur la « sortie de l'église » et sur la suppression du budget des cultes. Elle a eu le sort habituel. Demain jeudi on continuera.

LA SÉANCE

est ouverte à 10 h. 17 du matin sous la présidence de M. le Dr Ricklin. Secrétaires, MM. Immer et Zimmer. Au banc du gouvernement, M. le comte Rodern, secrétaire d'Etat; M. le Dr Frenken, sous-secrétaire d'Etat de la justice.

Budget de l'administration de la justice.

L'augmentation du nombre des juges attitrés. M. Martin, socialiste, demande une augmentation des postes de juges au tribunal régional à Mulhouse. Les juges sont débordés actuellement; souvent 1^{rs} détentions préventives se prolongent pendant quatre mois. Sur cinq juges il y a trois assessesurs; il en résulte de graves préjudices. Le mécontentement qui en est la conséquence, pourrait être exploité par le parti socialiste; mais dans l'intérêt général les socialistes demandent qu'il soit remédié à la situation.

M. le Dr Brom, du Centre, se plaint également de l'insuffisance du nombre des juges à Mulhouse. L'utilisation abusive des assessesurs aboutit à des dangers. Il est contraire à la loi de faire appel dans une trop large mesure aux juges auxiliaires. La faute de cette situation incombe non à la Chambre, mais au gouvernement. La Chambre émet des vœux en faveur de l'augmentation du nombre des juges, mais le gouvernement n'y donne pas suite. A Strasbourg il faut une nouvelle chambre correctionnelle, à Mulhouse, une nouvelle chambre civile.

Une nouvelle chambre correctionnelle pour Metz.

M. Donnevert, progressiste. — Nous ne pouvons que nous rallier aux arguments émis par les préopinants en faveur des deux nouvelles chambres demandées pour les tribunaux de Mulhouse et de Strasbourg. Avec une série de membres de cette assemblée j'ai présenté une proposition demandant la création d'un nouveau poste de directeur et d'un nouveau poste de juge pour le tribunal correctionnel à Metz.

M. le Dr Frenken dit qu'il n'est pas encore occupé de la question d'un tribunal régional ou d'une chambre correctionnelle à Thionville. Le gouvernement y était opposé jusqu'ici. Les décisions que pourra prendre la Chambre ne porteront pas atteinte aux tendances de Thionville. Si celles-ci devaient être couronnées de succès, il se pourrait que des juges de Metz fussent détachés à Thionville.

M. le Ministre donne encore l'assurance à la Chambre qu'il couvrira toujours les vœux en faveur de l'augmentation du nombre des juges. Il y coopérera toujours volontiers et ne se laissera dépasser par personne dans sa sollicitude pour la justice. (Bravos.)

Les aspirants greffiers.

M. Donnevert motive une autre proposition tendant à transformer en postes de secrétaires de justice cinq postes d'aspirants greffiers. Le gouvernement a reconnu la nécessité de cette transformation, mais il a fait valoir des raisons financières. Il est absolument nécessaire de mettre dans une proportion équitable le chiffre des postes de secrétaires attitrés avec celui des aspirants greffiers. La proposition n'est qu'un commencement. Il y a une dépense de 3.000 M seulement en jeu.

M. Brogly. — Le parti du Centre a déjà reconnu, lors de la discussion générale du budget, la nécessité de mettre fin à une situation normale et qui concerne le nombre des aspirants greffiers. Le Centre se ralliera à la proposition Donnevert.

M. Jung. — On ne peut pas faire attendre indéfiniment les aspirants greffiers ayant passé leur examen pour le nommer en titre. Le Groupe lorrain aussi demande que cette transformation des postes non en titre en postes en titre s'effectue plus rapidement et votera la proposition de M. Donnevert.

M. Martin. — Le parti socialiste reconnaît la nécessité évidente d'une transformation.

M. le Dr Frenken. — Les tendances qui s'expriment dans le sens de la proposition sont reconnues par le gouvernement. Mais M. le sous-secrétaire d'Etat ne peut pas dire si la proposition pourra être réalisée cette année. Dans un autre Etat, la proportion entre les secrétaires attitrés et les aspirants greffiers est beaucoup plus favorable qu'en Alsace-Lorraine. (Bravos.)

Service pénitentiaire.

M. le Dr Didio rend hommage aux tendances ayant pour but de faire éduquer (dans des familles) les enfants moralement abandonnés. Les Sociétés de prévoyance pour la jeunesse ont une belle tâche à remplir. L'administration a fourni de nombreux renseignements à l'assemblée sur le service pénitentiaire. L'orateur demande quelques renseignements sur les dépenses pour les détenus malades.

LA REPONSE DU GOUVERNEMENT

M. le Dr Frenken, sous-secrétaire d'Etat de la justice. — Je remercie l'assemblée du grand intérêt qu'elle témoigne à l'égard de l'augmentation du nombre des postes de juges. Il s'agit d'une question essentielle. La justice ne peut être rendue dans toute sa plénitude que si elle est confiée à des hommes absolument indépendants. Ce ne sont pas des choses nouvelles; mais il est bon de les redire. Nos doutes ne commentent que quand il faut se demander si le besoin d'une augmentation des juges est absolument démontré.

Vous avez déjà décidé à la commission du budget d'augmenter le nombre des juges. Vous voulez encore aller plus loin. Mais il faut savoir se borner. Créer trois nouvelles Chambres à la fois, serait provoquer un peu de méfiance. Je me suis efforcé de me faire une idée sur le nombre des juges à Mulhouse, Strasbourg et Metz. Je comprends fort bien vos désirs pour Mulhouse et Strasbourg, là il y a urgence. Si vous examinez le nombre de juges attitrés nommés aux tribunaux, vous trouverez que les juges auxiliaires ne travaillent d'une manière pratique que lorsqu'ils sont encadrés d'un nombre suffisant de juges titulaires.

Le ministre ne voit pas quelle sera l'attitude du gouvernement vis-à-vis des résolutions que peut prendre l'assemblée. Il y a une réforme des finances en perspective. Il se peut que le gouvernement s'impose une certaine réserve; tous les inconvénients ne disparaîtront pas avec les résolutions que l'on propose. Celles-ci signifient une transformation des postes de juges non en titre en postes de juges en titre. Le travail restera le même et ne sera pas allégé. Pour remédier à l'encadrement, je proposerais d'augmenter le personnel judiciaire d'un certain nombre de juges titulaires se fait trop souvent sentir.

M. le Dr Frenken dit qu'il n'est pas encore occupé de la question d'un tribunal régional ou d'une chambre correctionnelle à Thionville. Le gouvernement y était opposé jusqu'ici. Les décisions que pourra prendre la Chambre ne porteront pas atteinte aux tendances de Thionville. Si celles-ci devaient être couronnées de succès, il se pourrait que des juges de Metz fussent détachés à Thionville.

M. le Ministre donne encore l'assurance à la Chambre qu'il couvrira toujours les vœux en faveur de l'augmentation du nombre des juges. Il y coopérera toujours volontiers et ne se laissera dépasser par personne dans sa sollicitude pour la justice. (Bravos.)

La proposition de M. Donnevert est adoptée à une forte majorité.

M. le Président met au vote la résolution de M. Zimmer invitant le gouvernement à préparer la création d'une chambre correctionnelle détachée à Thionville. Elle est également adoptée.

M. Donnevert motive une autre proposition tendant à transformer en postes de secrétaires de justice cinq postes d'aspirants greffiers. Le gouvernement a reconnu la nécessité de cette transformation, mais il a fait valoir des raisons financières. Il est absolument nécessaire de mettre dans une proportion équitable le chiffre des postes de secrétaires attitrés avec celui des aspirants greffiers. La proposition n'est qu'un commencement. Il y a une dépense de 3.000 M seulement en jeu.

M. Brogly. — Le parti du Centre a déjà reconnu, lors de la discussion générale du budget, la nécessité de mettre fin à une situation normale et qui concerne le nombre des aspirants greffiers. Le Centre se ralliera à la proposition Donnevert.

M. Jung. — On ne peut pas faire attendre indéfiniment les aspirants greffiers ayant passé leur examen pour le nommer en titre. Le Groupe lorrain aussi demande que cette transformation des postes non en titre en postes en titre s'effectue plus rapidement et votera la proposition de M. Donnevert.

M. Martin. — Le parti socialiste reconnaît la nécessité évidente d'une transformation.

M. le Dr Frenken. — Les tendances qui s'expriment dans le sens de la proposition sont reconnues par le gouvernement. Mais M. le sous-secrétaire d'Etat ne peut pas dire si la proposition pourra être réalisée cette année. Dans un autre Etat, la proportion entre les secrétaires attitrés et les aspirants greffiers est beaucoup plus favorable qu'en Alsace-Lorraine. (Bravos.)

Service pénitentiaire.

M. le Dr Didio rend hommage aux tendances ayant pour but de faire éduquer (dans des familles) les enfants moralement abandonnés. Les Sociétés de prévoyance pour la jeunesse ont une belle tâche à remplir. L'administration a fourni de nombreux renseignements à l'assemblée sur le service pénitentiaire. L'orateur demande quelques renseignements sur les dépenses pour les détenus malades.

L'éducation des enfants dans les maisons de correction doit avoir pour but d'empêcher qu'ils ne soient enfermés plus tard dans les prisons et les prisons ont pour but d'améliorer les détenus. Malheureusement les bâtiments des prisons en Alsace-Lorraine sont dans une situation qui entrave la mission éducative des prisons. On améliore la procédure criminelle, mais on ne s'occupe pas de la réforme des prisons. Ceux qui ont passé par la prison n'en disent rien; M. Walter seul a fait exception; il a écrit une brochure sur la nécessité de la réforme.

On a l'air, il est vrai, d'améliorer un peu l'installation des prisons; mais la nécessité absolue d'une transformation des prisons, de nouvelles constructions, n'a pas encore été reconnue par le gouvernement. Ce n'est pas dans la prison de Strasbourg qu'on pourra amener les détenus; au contraire, le manque de cellules ne permet pas de tenir les mauvais éléments à l'écart de ceux qui ne sont pas encore corrompus. Et M. le Dr Didio fait une description saisissante de la situation qui règne dans la prison de Strasbourg, dans les dortoirs où l'immoralité est presque pour ainsi dire courante. Qui donc, dans l'administration, a le courage de prendre la responsabilité de cet état de choses? La situation est encore plus désolante pour les femmes détenues; les jeunes filles qu'il serait possible de relever sont presque irrémédiablement perdues, malgré le dévouement des dames des Œuvres de protection.

Dans l'opinion publique on n'a pas assez de compréhension pour le rôle moralisateur des prisons. La prison de Strasbourg est bondée; dans les infirmeries, les tuberculeux et les détenus atteints de maladies sexuelles voisinent. Sans doute, un nouveau bâtiment des prisons coûtera des millions. Mais il n'est pas nécessaire de faire tout à la fois.

L'orateur signale ensuite le grand danger d'incendie à la prison de Strasbourg. En cas de sinistre, les malades seraient irrémédiablement perdus. On a légalement introduit partout la lumière électrique. La canalisation n'a été exécutée qu'en partie.

M. le Dr Didio prie l'administration d'élaborer un mémoire sur la reconstruction des prisons; il y a une série de questions à envisager. Notre pays est en retard au sujet de la réforme des prisons; le grand-duché de Bade est en tête de tous les Etats d'Allemagne.

L'orateur dit en terminant qu'il a parlé non en parlementaire mais en ami des détenus, avec son cœur. M. le baron von der Goltz, qui avait été si longtemps à la tête du service pénitentiaire, a chargé l'orateur de travailler à ce qu'il soit construit une nouvelle prison à Strasbourg. (Bravos.)

A midi 25 la Chambre renvoie la suite des débats à 3 heures de l'après-midi.

La séance de l'après-midi

est ouverte à 3 h. 20.

Au bureau : M. le Dr Ricklin, président; MM. Gillot et Zimmer, secrétaires.

Au banc du gouvernement : MM. le comte Rodern, secrétaire d'Etat; Dr Frenken, sous-secrétaire d'Etat de la justice; Kähler, sous-secrétaire d'Etat des finances; Schwaller, directeur du service pénitentiaire.

Budget de la justice

Service pénitentiaire.

M. Wolfer, socialiste, parle des observations faites par une commission de parlementaires qui a visité différentes prisons. Il critique l'insuffisance de la nourriture des détenus. Il signale l'état indescriptible dans lequel se trouve l'atelier de tissage de nattes à la prison de Strasbourg. Un jeune détenu qui avait refusé d'y travailler fut puni de longs arrêts.

Depuis 40 ans le pays n'a rien fait pour les prisons; il est temps d'y songer. La seule prison qui soit encore dans un état passable, c'est celle de Sarreguemines. Le chiffre des cellules ne répond pas à la loi. Les départements refusent de contribuer dorénavant aux dépenses pour l'éducation coercitive des enfants moralement abandonnés. Il est urgent de distraire l'éducation coercitive du service pénitentiaire. M. Wolfer demande qu'il soit inutile d'avoir un inspecteur pour surveiller les enfants moralement abandonnés confiés à des familles.

M. Wolf, progressiste, dit qu'il a écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de M. le Dr Didio, qui a signalé toutes les lacunes du service pénitentiaire. Avec M. Didio, M. Wolf désire un mémoire sur la situation des prisons. La réforme est subordonnée sans doute à la réforme des finances.

M. le comte Rodern. — Je désire revenir sur quelques passages de M. le Dr Didio, qui, en termes sévères et graves, a signalé les inconvénients du service pénitentiaire. Mon collègue de la justice et moi nous témoignons notre attention à ce que M. le Dr Didio a signalé. M. le Dr Frenken compte visiter prochainement les prisons. M. le comte Rodern répond aux critiques de M. Wolfer sur l'éducation coercitive de la jeunesse, qui, dans l'Allemagne du Nord est placée sous l'administration de l'intérieur. En Alsace-Lorraine la situation est autre. Il y aura lieu d'examiner l'idée suggérée par M. Wolfer. Comme l'a dit M. Wolf, toute réforme est subordonnée à la réforme des finances.

M. Schwab, conseiller ministériel, dit que le discours de M. le Dr Didio aurait dû être prononcé il y a quelque temps. (Nombreuses marques de contradiction.) Les travaux préparatoires pour un mémoire sur les prisons sont commencés; le mémoire pourra être présenté, soit dans le courant de la session, soit au début de la prochaine session.

M. le Dr Didio a encore la parole pour motiver une proposition se prononçant contre la nomination d'un inspecteur chargé de la surveillance des orphelins et des enfants moralement abandonnés placés dans des familles. Les Sociétés de prévoyance pour la jeunesse pourront se charger de la surveillance. Si ces Sociétés ne suffisent pas on pourra aviser.

M. le Dr Didio voudrait que l'éducation coercitive fût placée sous l'administration des écoles.

M. Schwab prie l'assemblée de repousser la proposition du Centre se prononçant contre la nomination d'un inspecteur. Ce fonctionnaire est nécessaire pour compléter l'action des Sociétés de prévoyance. Cet inspecteur doit avoir du contact avec le public. Il sera suffisamment occupé.

La proposition de M. le Dr Didio est adoptée. La Chambre se prononce aussi pour la résolution demandant un mémoire sur les prisons.

Budget des cultes.

Au chapitre 50 titre I des dépenses, M. Imbs, socialiste, motive la résolution de son parti relative au droit de doivent avoir les membres d'un culte de sortir de l'église et aux dépenses des cultes à fournir par chaque confession.

La parole au sujet des recettes, alors que le président fait remarquer que, d'habitude, on ne parle qu'au sujet des dépenses.

Les directeurs de gymnases.

Au chapitre 46 des dépenses, M. le Dr Schott parle des inégalités qui se sont produites au sujet des traitements des directeurs de gymnase à la suite de la réforme des traitements. Il est arrivé que des directeurs plus jeunes et ayant moins d'années de service que leurs collègues touchent des traitements plus élevés que ces derniers. Il n'est pas surprenant qu'un de ces directeurs lésés se soit adressé aux tribunaux pour faire valoir ses droits. Il y a ensuite des directeurs de gymnase qui ont des traitements inférieurs à ceux des professeurs supérieurs. Ces inégalités ont déjà été signalées en 1907; le président du Conseil supérieur de l'instruction publique avait promis qu'il y serait remédié. Il n'en a rien été. On nous annonce un projet de loi additionnel à la loi sur les traitements; il y aura lieu de voir s'il est nécessaire d'y apporter des amendements.

M. le comte Rodern, secrétaire d'Etat. — Le projet de loi additionnel à la loi sur les traitements pourra permettre de trouver la solution à la question soulevée par M. le Dr Schott.

Enseignement secondaire.

M. le Dr Didio. — La seconde Chambre a adopté l'année dernière une résolution demandant que les facilités qui existent dans d'autres Etats pour les examens en vue de l'obtention du certificat de maturité, soient introduites aussi en Alsace-Lorraine. La première Chambre, de son côté, a adopté une résolution demandant que les examens soient rendus plus difficiles dans les autres Etats. Le gouvernement a gardé le silence lors de la discussion de la résolution à la première Chambre, où cependant l'enseignement secondaire a été l'objet d'une très vive critique. L'orateur ne veut pas examiner en quoi cette critique était fondée quant à l'organisation, au programme et à la méthode des établissements d'enseignement secondaire. M. le Dr Molitor a aussi parlé à la première Chambre de la manière d'enseigner et a dit que la médiocrité persistera si on ne change pas cette manière. Or la médiocrité a toujours existé. Les sujets d'école sont l'exception. Tout le monde ne peut pas devenir président de Cour d'appel. M. le Dr Hofel a dit ensuite que les étudiants arrivant à l'Université sont insuffisamment préparés quant à l'enseignement de l'histoire de la langue. Or cette branche doit être enseignée à l'Université. Si le premier et le deuxième examens juridiques donnent de mauvais résultats, c'est parce que les étudiants fréquentent les cours universitaires moins assidûment que dans les gymnases. On travaille assidûment dans les gymnases; les parents ont confiance dans ces établissements. Les professeurs sont dévoués. L'orateur n'a de réserves à formuler qu'au sujet de l'examen oral dans l'histoire. On pose les questions les plus saugrenues aux candidats au lieu de les examiner sur les matières générales.

M. Didio arrive à la question des écoles réelles; dans l'administration supérieure de l'enseignement les écoles réelles ne sont pas représentées. Il proteste contre les suspensions jetées sur le corps enseignant par un professeur qui a prétendu qu'au point de vue national on ne peut pas compter sur les professeurs des établissements d'enseignement secondaire. L'orateur dit qu'on s'y prend fort mal pour inculquer le patriotisme allemand aux élèves. Il cite un épisode de sa jeunesse scolaire; un professeur avait déclaré une poésie allemande dans laquelle le sang des Français était comparé à du sang de bœuf. M. Didio sait l'encrier devant lui et le lança sur le plancher. Le professeur lui en ayant demandé la raison, M. Didio répondit : « Mon grand-père était du côté des Français pendant les guerres du premier Empire. » Dans la suite M. Didio se passionna pour l'histoire de Napoléon. On procède également d'une manière erronée en inculquant aux élèves l'histoire de la Prusse à l'époque où l'Alsace-Lorraine ne faisait pas partie de l'Allemagne.

A Strasbourg, un professeur avait consacré une heure entière à expliquer à ses élèves la signification de la statue de Guillaume I^{er} à Strasbourg. Comme il demanda à l'aide de quelles ressources on avait élevé ce monument, un élève répondit que la ville avait payé la statue et que, pour cette raison, les contribuables strasbourgeois sont obligés de payer plus d'impôts.

J'ai donc cru devoir repousser les attaques contre mes anciens collègues. Il faut que le pays ait confiance dans les professeurs des écoles d'enseignement secondaire.

M. Didio s'élève en terminant contre l'abus du sport parmi la jeunesse des gymnases.

Les manuels scolaires. — La réponse de M. Albrecht.

M. Brogly. — Je ne voudrais qu'ajouter quelques mots aux paroles enthousiastes de mon collègue M. Didio. Je veux parler des manuels scolaires qui varient d'une école à l'autre. Il faudrait des manuels identiques au moins pour les établissements de la même ville.

M. le Dr Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique. — Le désir de M. Brogly est fondé; il y a déjà été donné suite.

Je remercie M. le Dr Didio d'avoir trouvé un mot d'éloge pour le travail qui se fait dans nos écoles et pour les maîtres qui se chargent de ce travail. Si M. Didio s'étonne que nous n'ayons pas répondu à la critique qui a été faite l'an dernier à la première Chambre, je dois lui faire remarquer que cette critique s'adressait à toutes les écoles de l'empire en général.

Relativement à la question de l'examen de maturité, je me réjouis d'entendre qu'on ne veut pas amoindrir le degré de l'instruction, mais seulement supprimer des difficultés spéciales pour les élèves de l'Alsace-Lorraine. Qu'on voudrait amoindrir le degré de l'instruction, porterait atteinte au bien supérieur du pays.

M. Albrecht parle des modifications dont le règlement d'examen a été l'objet en Bade. On a augmenté peu à peu les exemptions pour certaines branches, ce que l'on a fait aussi en Alsace-Lorraine. En Bavière, il y a des aggravations et des subtilités qui n'existent pas chez nous; l'exemption pour l'examen oral n'est accordée que dans des cas exceptionnels. Nulle part dans l'empire il n'existe une exemption complète pour l'examen oral.

M. le Dr Didio constate seulement, en réponse à M. le Dr Albrecht, que les exemptions pour l'examen oral sont plus nombreuses ailleurs qu'en Alsace-Lorraine. A la suite des critiques formulées à la première Chambre, M. Albrecht aurait dû au moins défendre l'école d'Alsace-Lorraine.

M. Schilling, socialiste, se plaint du fréquent changement de professeurs à l'école réelle supérieure de Mulhouse.

M. Albrecht dit qu'il s'agit d'un cas isolé.

Le programme d'Obernai.

M. Martz motive une résolution demandant la transformation du programme d'Obernai en un gymnase. De même que le collège de Bouxviller a été converti en un gymnase, de même on devrait aussi élever l'ancien collège d'Obernai au rang d'un gymnase. La dépense serait minime.

M. Wolf voudrait avoir des renseignements sur le caractère paritaire du programme d'Obernai et de l'Internat. Un professeur protestant aurait été refusé par la commission des écoles.

M. le Dr Albrecht. — M. Wolf est mal informé. Il n'y a pas eu de professeur protestant refusé. L'Internat est sous la direction de la ville; un ecclésiastique est placé à sa tête et des religieuses y font le service. Il n'est pas à la commission qu'un élève protestant aurait été refusé. M. Albrecht ne croit pas que le recrutement suffirait pour maintenir l'établissement au niveau d'un gymnase. La nécessité de la transformation n'est pas démontrée.

M. Martz répond brièvement. La résolution est adoptée.

Les candidats au professorat dans l'enseignement secondaire.

M. le Dr Pfleger signale la longue attente à laquelle sont soumis les candidats au professorat dans l'enseignement secondaire. Dans ces conditions on ne devrait plus accueillir de candidats non alsaciens-lorrains.

M. Albrecht donne des explications. Il s'agit de candidats wurtembergeois et bavarois ayant passé leur examen à l'Université de Strasbourg, au total 24 dont 10 furent congédiés plus tard sur un total de 247 Alsaciens-Lorrains; on ne peut pas dire que les intérêts de ces derniers aient souffert.

M. le Dr Brom. — Toute importation d'éléments du dehors est une concurrence pour les enfants du pays. Le Landtag est obligé de s'élever contre cette concurrence. On est allé jusqu'à faire venir un candidat de Brème pour enseigner l'anglais et le français. (Exclamations.) Nous n'avons de places que pour les enfants du pays.

M. le Dr Pfleger. — M. Albrecht a reconnu que des professeurs étrangers ont pris la place d'Alsaciens-Lorrains. C'est une atteinte aux intérêts des fils du pays. On a accepté un candidat prussien refusé dans son pays pour raisons de santé.

M. le Dr Albrecht prie M. le Dr Pfleger de lui indiquer des noms.

M. Brogly. — Si M. Albrecht trouve que les candidats étrangers ne portent pas préjudice aux fils du pays, les sphères indigènes le ressentent d'autant plus. M. Brogly montre qu'il était superflu de faire appel à des candidats étrangers du pays qui s'empressent de se faire naturaliser.

Enseignement primaire.

M. Wolf. — M. le Dr Didio a fait au gouvernement le reproche de trop tarder à présenter une loi organique sur l'enseignement primaire et il a insisté qu'un petit parti puissant a contrecarré le dépôt d'un projet dans ce sens. Il ne saurait aucunement être question de parti progressiste. Nous laissons au gouvernement le soin de présenter un projet de loi organique; mais nous estimons qu'il faut aussi une loi sur la dotation des écoles. Le parti progressiste est d'avis que les lois sur l'instruction primaire devraient être codifiées. M. le Dr Didio avait surtout en vue d'assurer le maintien de la confessionnalité de l'école. Si le gouvernement se laissait guider par cette considération, nous le regretterions, car il se grefferait sur cette question une lutte après dans cette assemblée et dans le pays. L'idée de la confessionnalité de l'école ne doit pas être dominante. Si elle devait l'être, ce serait une entreprise réactionnaire.

M. Wolf revient sur les déclarations faites par M. le comte Rœdern au sujet de la loi Falloux. L'école confessionnelle est introduite, il est vrai; mais elle n'est pas exclusivement prescrite. Des écoles mixtes existant en 1850 ont été maintenues jusqu'à ce jour; elles sont une institution normale et égale. En vertu de l'article 15 de la loi Falloux des écoles confessionnelles ont été transformées en écoles mixtes. On nous a fait remarquer que des écoles mixtes contiennent moins aux communes que des écoles confessionnelles séparées. Il faut sans doute tenir compte des désirs des parents. Le Centre attelle les Lorrains à son char comme si les Lorrains étaient à tout jamais acquis à l'école confessionnelle. Il y a des communes qui ne sont pas opposées à l'école mixte pour des raisons économiques.

Quand le conseil municipal décide à l'unanimité d'introduire une école mixte en remplacement de deux écoles confessionnelles naines, la volonté des parents est suffisamment respectée. Le gouvernement verra d'un œil favorable que les partis se disputent ici sur cette question; il pourra ainsi ajourner le dépôt d'une loi organique. Si l'école mixte était ce que dit le Centre, celui-ci aurait dû lutter depuis longtemps contre les écoles mixtes à Mulhouse, que feu Mgr Winterer lui-même n'a pas attaquées. Toute la polémique contre l'école mixte n'est pas conforme à la réalité. L'enseignement religieux n'est pas donné. L'école mixte existe donc de tout temps. C'est une acquisition du passé qui doit être maintenue.

Le Centre a demandé une statistique sur les écoles mixtes. Mais nous demandons aussi qu'on indique dans combien d'écoles confessionnelles il y a des enfants de plusieurs cultes. On verra alors qu'il y a un grand nombre d'écoles catholiques où l'enseignement est donné aussi à des écoliers protestants ou israélites.

M. Wolf en arrive à présent à la Société des instituteurs d'Alsace-Lorraine. Il est heureux, dit-il, que le gouvernement ait respecté la liberté d'associations et la liberté intellectuelle des instituteurs. (M. Deltor interrompt.)

Mais le gouvernement a voulu restreindre l'action des instituteurs en leur recommandant de ne pas toucher aux institutions scolaires traditionnelles du pays. Ici aussi le gouvernement devrait observer la neutralité. Les instituteurs ont qualifié pour s'occuper des questions scolaires; la majorité est opposée à l'école confessionnelle. (Exclamations.) L'idéal pour un instituteur doit être l'école mixte. (Protestations.) Je comprends que M. le Dr Didio combatte la Société des instituteurs d'Alsace-Lorraine, qui préconise l'école mixte. Nous avons aujourd'hui une école de l'Etat en ce sens que celui-ci nomme des instituteurs, arrive les programmes et surveille l'enseignement. La confessionnalité est en opposition avec l'école de l'Etat.

Nous voulons aussi que les écoles normales soient mixtes; elles l'étaient jusqu'en 1879.

Aussi longtemps que le Centre considère que la confessionnalité est l'alpha et l'oméga d'un loi organique sur l'enseignement, nous combattrons cette manière de voir. (Bravos sur les bancs de gauche.) M. le Dr Didio précise le but que les catholiques attendent de l'école. M. Wolf est absolument dans l'erreur au sujet de ce que désirent les électeurs. Le programme des progressistes est en contradiction avec le discours de leur chef. Je suis tout prêt à engager la lutte électorale sur le terrain de l'école confessionnelle. Il faudra que nous attendions pour savoir quelle est définitivement l'attitude du parti progressiste.

Le règlement. — Deux rappels à l'ordre.

M. Weber constate d'abord que c'est à tort que M. le Président lui a demandé de s'annoncer par écrit pour prendre la parole; le règlement ne dit rien à ce sujet. D'ailleurs au cours de la séance le Président a donné la parole à beaucoup d'orateurs qui n'en avaient pas fait la demande par écrit.

M. Weber répond qu'il ne partage l'avis du Président que d'une manière relative. Il est rappelé à l'ordre.

A un voisin M. Weber dit en sourdine et en français: « C'est du despotisme en plein! »

M. le Dr Ricklin inflige à M. Weber un second rappel à l'ordre parce que M. Weber l'a usé de des-

poté; M. Weber réplique qu'il a parlé de despotisme. Le rappel à l'ordre est maintenu.

L'école confessionnelle et les Lorrains.

M. Weber. — Notre programme se place au point de vue de la situation actuelle, c'est-à-dire du maintien de l'école confessionnelle.

Si M. Wolf dit que nous sommes à la remorque de tel ou tel parti, je dois lui dire que le Groupe lorrain ne se laisse entraîner par personne dans cette assemblée. (Bravos.)

Au sujet de l'école nous respectons la situation légale, la tradition.

Si M. Wolf a des écoles d'Alsace en vue, s'il fait allusion à certains instituteurs partisans de l'école mixte, je puis lui dire que le contraire est exact en Lorraine. (Bravos.) Si nous nous mettons en opposition avec nos électeurs, si nous nous plaçons sur un autre terrain, nous serions déçus par la population.

Les enfants alsaciens-lorrains dans les écoles étrangères.

M. Weber parle de la permission donnée à des parents qui envoient leurs enfants dans des écoles à l'étranger. Quels sont les principes à ce sujet? On m'a assuré que des organes subalternes ont été employés pour examiner des demandes de permission afin de rechercher les sentiments politiques des parents. On a fait appel au gendarme pour scruter les opinions. Les autorités supérieures prennent note de ces enquêtes. Nous voudrions donc demander quels sont les principes d'après lesquels on se guide. Dans beaucoup de cas où des permissions sont refusées, on empêche sur la liberté des parents, on intervient dans la préparation des enfants en vue de leur avenir, on empêche des enfants d'apprendre la langue française si honnie dans notre pays. Des mesures répressives causent une très mauvaise impression. (Bravos.)

Un débat sur une demande d'ajournement.

A 6 h. 1/2, M. Boehle demande l'ajournement.

M. Weber parle contre l'ajournement.

M. Emmel demande que ceux qui se prononceraient contre l'ajournement ne quittent pas la salle ensuite, ainsi que la chose est arrivée l'autre jour.

M. Boehle dit que les sténographes sont surmenés.

M. Hauss. — On ne peut pas parler d'un surmenage des sténographes. Ils n'ont que trois séances par semaine et quatre jours pour se reposer.

M. le Dr Ricklin parle dans le même sens.

M. Hauss prie M. le Président de demander aux sténographes s'ils se sont réellement plaints.

M. Boehle trouve singulier qu'on mette sa parole en doute. Il motive encore sa demande d'ajournement.

On devrait siéger plus de trois jours par semaine. M. Peirotes aura à parler au moins pendant une heure.

M. Emmel. — Il faudrait aussi prendre en considération les messieurs de la presse. On a toute sorte d'égards pour les Lorrains. Ces messieurs de la Haute-Alsace ont l'habitude de rentrer chez eux chaque soir.

Au lieu de faire une interruption de trois heures entre les deux séances on devrait simplement se contenter de deux heures.

M. Boehle dit qu'il est obligé de protester contre une parole du président. Il s'agit du sténographe qui s'est adressé à M. Boehle alors qu'il occupait le siège présidentiel. M. Boehle était alors membre du bureau.

M. le Dr Ricklin dit qu'il ne lui avait pas été fait communication de la plainte du sténographe à M. Boehle.

MM. Hauss, Boehle, Dr Ricklin échangent encore des observations.

M. Zimmer dit que les Lorrains ont leur pied-à-terre à Strasbourg.

On vote sur la proposition d'ajournement.

L'ajournement est repoussé.

A ce moment tous les journalistes quittent la tribune de la presse.

M. Peirotes renonce à prendre la parole.

M. le professeur Müller de même.

M. le Dr Ricklin met au vote les motions.

Du compte rendu officiel il ressort que la résolution Böhle et consorts concernant l'introduction de l'enseignement obligatoire de la langue française dans les écoles primaires est repoussée. Par contre la Chambre adopte une résolution de MM. Hauss et consorts sur la même question. Le gouvernement y est invité à donner dans toutes les communes l'occasion aux enfants bien doués et capables, d'apprendre le français. Le gouvernement est encore invité à développer davantage l'enseignement de la langue française dans les écoles supérieures et secondaires.

La résolution Böhle et consorts préconisant l'introduction obligatoire des écoles de perfectionnement est repoussée. Une autre résolution également de M. Böhle et fixant le nombre des élèves à 40 dans les écoles primaires d'Alsace-Lorraine subit le même sort. Repoussée également une résolution de M. Wolf voulant introduire une huitième année scolaire pour les filles. La Chambre adopte une résolution de MM. Brogly, Dr Didio et consorts invitant le gouvernement à présenter une statistique détaillée sur la composition des écoles confessionnelles du pays et des instituteurs qui y font l'enseignement.

On aborde une résolution de MM. Jung et consorts, tendant à attribuer aux instituteurs de la banlieue de Metz un supplément de 250 M. Le gouvernement déclare que la résolution est devenue sans objet, ce supplément étant accordé aux instituteurs de la banlieue de Metz.

On continue la discussion du budget de l'instruction publique. La prochaine séance aura lieu jeudi matin à 10 heures.

La Journée

Le ministère des finances de Russie dément la nouvelle alarmiste de la Gazette de Cologne sur des préparatifs de guerre de la Russie.

Le Reichstag a accordé hier les crédits nécessaires à la construction d'une troisième et quatrième vote sur le trajet Strasbourg-Bâle.

Il a continué ensuite la discussion du budget des postes et à cette occasion a de nouveau reparlé de l'affaire de Saverne.

L'Empereur, arrivé à Wilhelmshafen a présidé la cérémonie de la prestation du serment des recrues de la marine.

M. Caillaux a développé son nouveau projet devant la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu. La commission a pris acte de ce que M. Caillaux, dans l'article 1^{er} de ce projet, exempte la rente française de l'impôt sur le revenu.

Par suite de la grève des officiers mécaniciens des Messageries Maritimes quinze paquebots de cette compagnie qui desservent habituellement l'Égypte, la Mer Noire, Madagascar et l'Extrême-Orient, sont actuellement désarmés et immobilisés à Marseille. La situation de la grève des officiers mécaniciens des Messageries est stationnaire.

La Chambre des communes a adopté les crédits supplémentaires pour la marine, qui s'élevaient à 2.500.000 livres sterling.

En présence de l'agitation croissante qui existe dans l'Ulster et qui transforme cette région presque en un camp armé pour la résistance à la mise en vigueur du projet de home rule, la nouvelle que le gouvernement allait faire connaître les concessions qu'il est disposé à faire pour donner satisfaction aux protestations l'Ulster excite le plus vif intérêt.

Quinze mille ouvriers des usines Poutiloff à Saint-Petersbourg se sont mis en grève pour protester contre un ordre du jour prescrivant de prendre part aujourd'hui à la célébration de l'anniversaire de l'émancipation des serfs.

L'organe officiel du ministère de la guerre austro-hongrois, parlant du prochain mouvement des troupes en Russie, recommande à l'opinion d'en accueillir la nouvelle avec calme. Cet essai de mobilisation, dit le journal, peut être considéré comme devant servir d'instruction aux troupes, ce qui n'a pas lieu d'étonner, puisque cet Etat a eu l'occasion, lors de la crise balkanique, de faire une mobilisation réelle.

Le prince Guillaume de Wied et la princesse, sa femme, sont partis hier à midi de Berlin pour l'Albanie par la voie de Munich-Salzburg-Trieste.

Le gouvernement bulgare n'ayant pas répondu à la note serbe réclamant la libération des sujets serbes encore retenus en Bulgarie, le gouvernement a chargé le ministre de Serbie à Sofia d'insister de la façon la plus énergique, auprès du gouvernement bulgare, pour que satisfaction fût donnée aux légitimes réclamations de la Serbie.

La bataille est engagée à Torreón entre le président Huerta et l'armée constitutionnaliste. Le général Villa va rejoindre l'armée révolutionnaire.

La première Chambre japonaise a résolu, pour protester contre les abus commis dans la marine, de diminuer de 67 millions de yen le crédit pour la construction de navires de guerre, auquel la seconde Chambre a retranché 30 millions.

La seconde Chambre s'oppose à cette modification un conflit entre les deux assemblées est inévitable.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

L'examen médical des écoliers berlinois.

Un médecin allemand vient de publier, sur les écoles municipales de Berlin, les statistiques qui établissent que sur 100 enfants présentés à l'examen médical d'admission dans les écoles, 9 en moyenne sont incapables de faire leurs classes.

1342 furent en un exemptés à cause de la faiblesse de leur constitution, 412 comme insuffisamment intelligents et 83 comme étant atteints d'idiotie complète.

Ces statistiques établissent, en outre, un accroissement continu de la vie chère. En 1910, 955.000 rations furent distribuées aux enfants nécessiteux; en 1912, 1.532.000 durent être fournies.

La municipalité de Berlin a voté pour ces secours un crédit de 170.000 M.

La campagne contre la légion étrangère.

Les journaux allemands annoncent que l'ingénieur Courad, de la Cie A. E. G., a été entraîné de force en France par des recruteurs de la légion étrangère et qu'il a été incorporé dans cette armée.

Cette note est environ la dixième de même nature parue depuis quinze jours dans la presse allemande.

Instituteurs allemands pour l'armée albanaise.

Suivant la Gazette de huit heures, le prince de Wied a demandé à Guillaume II de lui envoyer, à Durazzo, des officiers allemands pour former l'armée albanaise.

L'empereur a accédé à ce désir, et, dès maintenant un certain nombre d'officiers ont été mis en congé pour leur permettre de se rendre en Albanie comme officiers instructeurs.

FRANCE

Un document sur la franc-maçonnerie.

De l'Éclair d'hier mercredi, cette note, en caractères saillants, encadrée de noir: « L'Éclair publiera demain jeudi un document qui compromet un des plus hauts chefs de la Maçonnerie. Il importait donc qu'il fût ignoré des profanes. Le silence avait été obtenu et le secret bien gardé. »

Ainsi se révèle, une fois de plus, l'action de cette organisation ténébreuse. Elle pourvoit d'emplois ses affidés pour qu'ils collaborent plus sûrement à ses entreprises de destruction, et quand ils ont failli, son signe de détresse les arrache aux justes sanctions et dissimule leurs méfaits et leurs tares.

Le document qu'on lira demain dans l'Éclair montrera qui mène cette association occulte, laquelle, embusquée sur toutes les avenues du pouvoir, mène la France. »

ITALIE

L'incident Pégoud.

L'instruction judiciaire de l'affaire Pégoud continue activement.

L'essai du moteur de l'appareil saisi, opéré à terre, n'a pas été encore autorisé. Le juge attend pour le permettre les conclusions de l'enquête confiée à M. Galli, ingénieur, sur les conditions de l'aéroplane.

AUTRICHE-HONGRIE

Un nouvel attentat contre le gouverneur de Fiume.

Dans la nuit de mardi une bombe a fait explosion dans le jardin du palais du gouverneur. Elle n'a causé aucun dommage. On n'a pu découvrir l'auteur de cet attentat.

La fonctionnaire visé, qui est en lutte avec les agitateurs irrédentistes italiens, a déjà échappé à un attentat antérieur.

TURQUIE

Tension entre la Turquie et l'Italie.

Les journaux turcs commencent la campagne contre l'Italie à cause des prétentions italiennes pour l'évacuation du Dodécanèse. Les relations turco-italiennes commencent à se tendre. Le grand-vizir a déclaré à l'ambassadeur d'Italie qu'il trouve non fondées les demandes italiennes, la Turquie ayant depuis longtemps exécuté le traité de Lausanne.

RUSSIE

Nouvelles industrielles. — Poudre sans fumée. — Les usines Poutiloff.

Comme la production des fabriques de poudres de l'Etat n'est pas suffisante pour les besoins de l'armée et que l'usine de Schlukelburk, qui se trouve entre les mains d'une Société allemande, ne fournit pas des produits satisfaisants, il a été décidé d'ouvrir un concours pour la construction d'une usine privée pour la fabrication de la poudre sans fumée. On espère, cette fois, que ce ne sera pas une firme allemande qui en deviendra concessionnaire.

La Velcherne Vremia publie la copie d'une lettre adressée par la direction générale des usines Poutiloff à la direction des chantiers, lettre interdisant l'engagement d'ouvriers de nationalité allemande.

Les mariages princiers.

Une information dit que le prince héritier de Roumanie et son fils iront, au printemps, faire une visite à l'empereur de Russie, à Saint-Petersbourg, et qu'à cette occasion, un mariage sera probablement conclu entre une des filles du tsar et le prince Charles de Roumanie, fils du prince héritier.

JAPON

Les malversations dans la marine.

Le commandant Suzuki, instructeur en chef du collège naval, a été chassé de la marine et mis en état d'arrestation à la suite de l'affaire des scandales navals.

ALSACE-LORRAINE

Actes, Avis et Renseignements.

Nominations. — MM. Wegner et Schroeder, assessors de justice, ont été nommés juges cantonaux; le premier a été affecté au tribunal cantonal à Remilly, le second au tribunal cantonal à Sarreguemines.

M. Thoen, assesseur des forêts, a été nommé sous-inspecteur des forêts; il a été chargé de la sous-inspection des forêts de Bouzonville.

M. le Dr Fiesch, référendaire, à la suite de l'examen d'Etat qu'il a passé avec succès, a été inscrit sur la liste des avocats avoués près le tribunal cantonal à Hayange.

Sur sa demande M. Stehler, représentant du ministère public à Château-Salins, a été relevé de ses fonctions.

Mlle Marie Moutier, institutrice à Algrange, est nommée à titre définitif.

Distinctions. — S. M. l'Empereur a conféré, à l'occasion de leur retraite, l'étoile des chevaliers de l'ordre de la maison royale de Hohenzollern à MM. Olinger, instituteur à Rodemacker, et Schwartz, instituteur à Metz.

S. M. l'Impératrice a fait parvenir des brochures en or à Mmes Madeleine Seeger, à Phalsbourg, Marie-Philomène Engelmann, à Mittelbronn, et Marguerite Helmsstetter, à Mitling, sages-femmes, en récompense de leurs longs et loyaux services.

La Ligue de défense.

Aujourd'hui se tiendra une réunion des membres du bureau de la nouvelle Ligue de défense alsacienne-lorraine. Au cours de cette réunion l'on discutera les statuts de l'association.

M. Mahl ne sera pas citoyen d'honneur de Saverne.

Le ministère impérial à Strasbourg a répondu par une fin de non-recevoir à la demande de la municipalité de Saverne concernant l'octroi du titre de citoyen d'honneur à M. Mahl, ancien sous-préfet de cette ville. Bien que le Maire en ait exprimé la demande, le ministère n'a pas cru devoir exposer les motifs de son refus.

Le départ de M. Albrecht.

La Kölnische Volkszeitung dit apprendre de source sérieuse le départ prochain de M. le Dr Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique. Et de fait, après le départ de MM. le Bulach et de Wedel, qui n'ont jamais omis de le défendre envers et contre tout, sa position est devenue intenable. Si l'on part de son propre chef, dit l'organe colonial, il y aura lieu tout de même de lui reconnaître un certain mérite; au contraire, si le gouvernement doit lui faire entendre que son heure est venue, les hommes nouveaux auront fait preuve de décision qui n'aurait pas voulu maintenir à un poste aussi important un homme dont le compte est si chargé. On verra là une preuve de prudence et de la bonne volonté mise à ne plus brusquer les Alsaciens-Lorrains.

Quant au successeur de M. Albrecht, la Kölnische Volkszeitung croit que sa nomination pourra bien apporter une surprise complète, tout comme pour les autres ministres, à la condition toutefois que l'organisation actuelle de l'instruction publique ne soit pas supprimée et ce domaine rattaché au ministère des cultes et de la justice, mesure qui ne serait pas pour déplaire.

Ajoutons que dans la Pädagogische Zeitung les instituteurs alsaciens déclarent qu'il n'y a pas de larmes à verser sur le départ de M. de Bulach. Tu quoque!...

Devant la statue de Strasbourg.

La Strasbourg-Bürger-Zeitung, qui est rédigée par des Vieux-Allemands, avait découvert, avant-hier, que M. Wetterlé était l'instituteur de la manifestation annuelle des étudiants parisiens devant la statue de Strasbourg. Se trouvant à Paris, dans un cénacle d'étudiants au Quartier-Latin, le prêtre alsacien aurait donné le branle à ce mouvement. Hier, dans son Nouvelliste, M. Wetterlé dément, bien entendu, cette nouvelle que la Bürger-Zeitung prétend avoir encaillie dans un article du matin. M. Wetterlé termine ainsi son article: « La rédaction de la Bürgerzeitung ne pouvait pas ignorer, qu'en portant cette accusation contre moi, elle m'accusait purement et simplement d'un acte de haute trahison. Elle ne m'en voudra donc pas si je l'invite à donner en justice la preuve de ses affirmations. Tant pis pour moi si cette preuve lui réussit. »

Ajoutons que, hier déjà, la Rheinisch-Westfälische Zeitung s'empara de cette note, mettant en parallèle l'« agitation » de M. Wetterlé en France avec son entrée dans la Ligue pour combattre « la presse chauvine allemande. »

Association d'étudiants Alsaciens-Lorrains à Paris.

Le Matin annonce qu'une Association d'étudiants alsaciens-lorrains vient de se fonder à Paris, sous la présidence d'honneur de M. Lavisse, et le patronage des professeurs de toutes les facultés, de plusieurs écoles supérieures libres, de quelques artistes, hommes de lettres, industriels et grands commerçants.

Cette Association s'abstiendra de tout acte politique ou autre. Elle a pour but de grouper tous les jeunes Alsaciens-Lorrains séjournant à Paris, annexés ou non annexés, étudiants, artistes, commerçants, pour les mettre, par des conférences, au courant de la culture française.

Les subsides pour les instituteurs et institutrices des communes bilingues.

Hier mercredi, à l'occasion de la discussion du budget de l'instruction publique, M. Jung et les autres membres du Groupe Lorrain ont déposé une résolution invitant le gouvernement à accorder aussi aux instituteurs et aux institutrices de Metz, Montigny, Sablon et Ban-Saint-Martin, en tant que les prévisions de l'article 9a de la loi sur les traitements du personnel enseignant s'appliquent à eux, le subside de 200 M., éventuellement de 150 M. pour l'enseignement de deux langues.

Lorsque M. Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique, a eu connaissance de cette résolution, il a prié M. Jung de la retirer en lui annonçant que les ordres avaient déjà été donnés pour le versement des subsides aux instituteurs et institutrices des communes en question.

Voilà une nouvelle qui sera certainement accueillie avec une grande satisfaction par les intéressés.

Nous recommandons à nos amis qui désirent avoir des vins de Bordeaux purs et authentiques, de s'adresser à la maison

Louis Hauchecorne à Podensac (Gironde) qui leur adressera, sur leur demande, ses prix et tous les renseignements.

Calendrier. — Aujourd'hui, jeudi 5 mars, soixante-quatrième jour de l'année. — Lever du soleil: 6 h 37; coucher: 5 h 49.

Lune: Pleine le 12 mars.

Fête du jour. — Saint Adrien.

IL Y A CENT ANS

5 mars 1811. — Une dépêche de l'Empereur ordonne au général Durutte de sortir avec toute la garnison et de se réunir aux garnisons de Verdun, Longvilly, Thionville et Luxembourg en laissant seulement à Luxembourg 5 à 600 hommes pour garder les portes; puis de former un camp volant et tomber sur les corps que l'ennemi aurait laissés devant les places.

La température. — La pression reste basse sur le nord et le sud-est du continent.

Le vent est assez fort ou fort des régions ouest sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

On signale des chutes de neige et de pluie dans le nord, l'ouest et le sud de l'Europe.

La température s'est relevée sur l'ouest de l'Europe; elle était hier matin de: —0° à Moscou, —3° à Saint-Petersbourg, 0° à Delfort, +5° à Paris, 6° à Toulouse et à Dunkerque, 4° à Brest, 12° à Alger.

Le temps va rester généralement nuageux et frais; des averses sont probables.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz.)

BAROMÈTRE A 0	THERMOMÈTRE	VENT	TEMPS
4 mars à 4 h. soir	739.0	+ 8.0	O Pluie
5 mars à 8 h. matin	738.4	+ 8.5	O Pluie

Thermomètre. — Maximum du 4: + 8.0; Minimum aujourd'hui: + 8.0

On ne termine pas un bon dîner sans une tasse de fin Moka; c'est une finale fort agréable, surtout quand c'est du café: A. Watier, rue Fabert, 5.

CHRONIQUE MESSINE

Pour Déroulède.

Bien entendu la Lothringier Zeitung a essayé hier de se tirer d'affaire, elle n'y a pas réussi car elle a répondu en voulant faire de l'esprit; or ceci n'est pas donné à tout le monde. On devrait toujours parler comme on en a l'habitude.

Différents confrères se